



Les Croquants

Syndicat des Travailleurs de la Terre de l'Aquitaine rattaché à la CNT-SO

Convention Collective Nationale des travailleurs de la Terre :

Deux conventions collectives nationales ont été mises en place non sans difficultés certains qui bloquent les ronds-points pour obtenir des aides pour leurs exploitations n'étaient pas pressés de voir les droits légitimes de leurs ouvriers agricoles mis en place :

Les deux conventions collectives nationales sont entrées en vigueur le 1er avril 2021 :

- **CCN de la production agricole et CUMA (IDCC 7024) du 15 septembre 2020**, étendue par arrêté du ministère de l'agriculture du 2 décembre 2020 et avenants de salaire
- **CCN des entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) (IDCC 7025) du 8 octobre 2020**, étendue par arrêté du ministère de l'agriculture du 18 décembre 2020 et avenants de salaire

Toutefois, les conventions départementales et pluri-départementales continuent de s'appliquer tant que les organisations professionnelles signataires n'ont pas fait acte de dénonciation et en l'absence d'accords locaux de substitution signés localement avec les organisations syndicales représentatives., il n'est possible de déroger aux dispositions des deux CCN que dans un sens plus favorable

Bref, nous n'avons pas fini de nous battre de revendiquer des droits, des conditions de travail et un salaire décent pour nos métiers qui demandent des formations de plus en plus spécifiques

La grille salariale ci-dessous, issue de l'accord salarial entre les syndicats est appliquée depuis le 1er mai 2024

Palier 1	11,65€
Palier 2	11,74€
Palier 3	11,91€
Palier 4	12,17€
Palier 5	12,70€
Palier 6	13,30€
Palier 7	14,08€
Palier 8	15,05€
Palier 9	16,29€
Palier 10	18,04€
Palier 11	20,53€
Palier 12	23,46€



A ceux que l'on ne voit pas à la télé, à ceux oubliés des manifestations paysannes ...on parle souvent de l'agriculture et des agriculteurs mais jamais des ouvriers agricoles pourtant ils sont plus d'un million à travailler dans les exploitations

Souvent seuls sur les exploitations et pas représentés ...face à eux les patrons de la FNSEA qui ne veulent pas reconnaître et appliquer les conventions collectives et droits minimums

Les conditions de travail, de logements, des droits des saisonniers avec la mise en concurrence volontaire des ouvriers saisonniers étrangers ne fait pas avancer de nouveaux acquis, bien au contraire ...la complicité de l'Etat, la création d'un nouveau service « Mes saisonniers agricoles » par la FNSEA qui lui permet d'aller recruter des ouvriers étrangers hors de l'Union européenne, organisé en partenariat avec les ministères et les partenaires emploi de la Tunisie et du Maroc....

Surtout ne pas remettre en cause les normes environnementales. Les remettre en cause serait une dramatique régression sur notre santé : les cancers sont la première cause de mortalité chez les ouvriers agricoles.

Organisons-nous pour faire reconnaître nos métiers, conquérir des nouveaux droits face aux patrons de l'agro-industrie.....

« La Terre appartient à ceux qui travaillent »

Souvent nous rêvons de produire, cultiver, d'avoir notre propre exploitation qui respecte le vivant ce n'est certainement pas avec les salaires comme ouvriers agricoles qui nous permettent de survivre que nous pouvons y arriver

Heureusement une association permet l'installation de jeunes et moins jeunes dans des fermes à taille humaine : <https://terredeliens.org/>

Le syndicat des Travailleurs de la Terre de l'Aquitaine regroupe des ouvriers agricoles, des petits paysans ...qui luttent pour faire respecter leurs droits et la revalorisation de leur travail

Permanences et contact en Gironde :

☎ **06 02 34 06 29**

✉ **aquitaine@cnt-so.org**

📍 **CNT EPICS -FP aquitaine**



www.cnt-so.org